Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230704-23SE0407-19-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Publié le 05/07/2023

Délibération du Conseil municipal

Séance du 4 juillet 2023

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie LECACHEUR Julien à VIGNER Jean-Philippe ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine
Absent excusé	
	LABORDERIE Philippe
Absents	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, MINETTO Jacques, PARENTEAU Louis-Pierre
Secrétaire de séance	
	PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 28 juin 2023, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 5 juillet 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE0407-19 | Personnel – Recrutement d'un agent en CDD pour vacance temporaire d'emploi (poste informatique)

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs au 1er janvier 2023,

Vu les crédits budgétaires 2023 au chapitre 012,

Considérant que la procédure de recrutement pour le poste de technicien informatique de la ville ouvert au cadre d'emploi des techniciens a été infructueuse puisque qu'aucun candidat fonctionnaire n'a répondu aux attentes du jury de recrutement,

Accusé de réception en préfecture
049-214902462-20230704-23SE0407-19-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Considérant la vacance temporaire d'emploi sur ce poste,

Considérant la nécessité absolue de pourvoir le poste vacant dans le service concerné,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 26 juin 2023,

En accord avec le Bureau municipal et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide, au 5 juillet 2023 :**
  - **D'autoriser Monsieur le Maire à recourir à un contrat à durée déterminée de 6 mois au motif de la vacance temporaire d'emploi pour le poste de technicien informatique au grade de technicien territorial.**
  - **La rémunération est fixée au 5ème échelon du grade des techniciens territoriaux, à laquelle se rajoute à la rémunération indiciaire, l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) correspondante au poste occupé.**
  - **Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 1 an pour le même motif.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	27
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	27	TOTAL	27

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON